



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### La sauvegarde du Fort de Romainville, en lieu de mémoire

Question écrite n° 5026

#### Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées, sur la sauvegarde du Fort de Romainville, afin d'y créer un « musée de la résistance des femmes ». En effet, durant la Seconde Guerre mondiale, le Fort de Romainville (Seine-Saint-Denis) fut l'un des principaux camps d'internement utilisés par les nazis en France. C'est ainsi que, de 1940 à 1944, 7 000 personnes, dont une moitié de femmes, y furent détenues. 80 % furent déportés et deux cents fusillés ! Le Fort de Romainville fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'urbanisation, porté par la métropole du Grand Paris et la mairie des Lilas, qui pourrait faire disparaître les traces de cette histoire. Il paraît donc indispensable que le Fort de Romainville soit préservé et que soit perpétuée la mémoire des femmes et des hommes qui y furent enfermés, fusillés ou déportés. C'est pourquoi le « comité de soutien pour la sauvegarde du fort de Romainville » milite pour la création d'un « musée de la résistance des femmes », avec le soutien de nombreuses associations, amicales et personnalités du monde de la mémoire de la déportation et de la Résistance. Il demande : que la caserne historique et les casemates où furent emprisonnés les résistants hommes et femmes, ainsi que le lieu du massacre de 1944 soient préservés ; que la cour du Fort, ancienne cour des détenue(e)s, soit également conservée dans son périmètre actuel ; qu'une partie des bâtiments existants soit utilisée pour la création d'un « musée de la résistance des femmes », car il n'existe, à ce jour, aucun lieu mémoriel dédié au rôle des femmes dans la Résistance, qu'elles soient ou non passées par Romainville. Il lui demande donc de lui indiquer la position qu'elle entend défendre sur un tel projet, visant à transmettre la mémoire de la déportation et de la Résistance, et en particulier celle des femmes.

#### Texte de la réponse

Le fort de Romainville, situé en Seine-Saint-Denis, constitue l'un des ouvrages du système de fortification de Paris élaboré au milieu du XIXème siècle. Au cours du second conflit mondial, les troupes allemandes ont notamment utilisé le site comme camp d'internement de résistants et lieu de détention d'otages arrêtés en représailles des actions menées par la Résistance. Le fort est en outre devenu, à partir de 1943, un centre de transit vers les camps de concentration nazis. Le nombre des personnes ayant été internées au fort de Romainville durant la période de l'occupation allemande est estimé à 7 000 (3 900 femmes et 3 100 hommes). 209 d'entre elles furent fusillées sur place. Dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » lancé par la mairie des Lilas en vue de procéder au réaménagement du site du fort de Romainville en espace urbain, les services du ministère des armées ont été amenés à suivre la présentation de chacun des dossiers proposés par les candidats, afin de rendre un avis sur la valorisation des parties mémorielles de l'emprise. Le cabinet Cibex, lauréat du concours désigné le 18 octobre 2017, s'est engagé, d'une part, à aménager un parcours pédagogique et de mémoire, un musée consacré aux femmes dans la Résistance, ainsi qu'un nouvel emplacement dédié aux cérémonies commémoratives, d'autre part, à sauvegarder le mur des fusillés. Il est en outre prévu, dans le cadre de ce projet, de confier la gestion des parties mémorielles du site au musée de la Résistance nationale, par le biais d'une convention, ce qui représente un incontestable intérêt en termes de préservation, de mise en valeur et d'ouverture à un large public de ce riche patrimoine historique. Il est enfin précisé que les fractions sud-ouest et sud-est du fort ont été vendues à la société TDF, respectivement en 2008 et en 2016. Le ministère des armées, qui envisage de céder le reliquat du fort (environ 32 000 m<sup>2</sup>),

engagera prochainement des négociations à cet effet avec la ville des Lilas et l'établissement public foncier d'Ile-de-France. Il sera en tout état de cause particulièrement attentif à ce que le futur acquéreur prenne en compte le projet d'aménagement du site porté par le cabinet Cibex.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5026

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

**Ministère attributaire :** [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [6 février 2018](#), page 865

**Réponse publiée au JO le :** [24 juillet 2018](#), page 6640